

Prénom :

NOM :



Internet : droits et devoirs (1)

1- Vie privée

Définition : tout ce que tu mets en ligne constitue ton « » : informations personnelles (prénom, nom, date et lieu de naissance, sexe, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, photos, vidéos, groupe sanguin,...), goûts, sentiments, commentaires, contributions dans des blogs, achats...

Mise en garde : distingue bien ce qui relève de l'....., à partager avec tes proches, de ce qui relève de la Réfléchis à ce que tu veux que les autres sachent de toi, à ce que tu assumes dans ta vie privée mais pas en public.

D'autre part, les de, lors de chacune de tes recherches sur Internet, collectent de nombreuses informations sur toi : l'adresse IP de ton ordinateur, les mots-clés saisis, les sites visités...



Extrait de Mon quotidien, édition spéciale réalisée avec la CNIL

Revendiquer le « droit à l'..... » : Internet est devenu une gigantesque mémoire... Ce droit devrait permettre d'éviter que des personnes ne soient victimes d'informations qui restent indéfiniment sur le net... Les données stockées dans la mémoire des ordinateurs seraient détruites au bout d'un certain temps. Attention aux traces laissées sur le web...

2- Droit à l'image

Avant de publier des photos ou des vidéos de tes amis, demande l'..... de ses parents. *Si tu as déjà posté des images sans autorisation, il est toujours temps de demander l'accord aux personnes concernées... Si elles ne souhaitent pas apparaître sur Internet, tiens-toi prêt à retirer immédiatement les images. Risques de poursuites pénales.*

À retenir

- Ta vie privée ne regarde que toi. Ne partage pas n'importe quoi avec n'importe qui.
- Vérifie régulièrement ce que l'on dit et montre de toi sur les moteurs de recherche.
- Sur un formulaire d'inscription, seuls les champs précédés d'un * (astérisque) doivent être renseignés obligatoirement.
- Déconnecte-toi systématiquement de tes comptes quand tu es dans un lieu public.



Extrait de L'actu, édition spéciale réalisée avec la CNIL

- Ton image est précieuse. Réfléchis avant de publier des photos ou des vidéos.
- Tu as le droit de dire : « NON, je ne veux pas que l'on publie certaines photos de moi. »
- Pense à demander leur accord aux personnes dont tu veux mettre les images en ligne.
- Ta photo est mise en ligne malgré toi ? Demande son retrait, Si c'est grave, tes parents peuvent porter plainte.

Compétences du socle commun

- Je connais et je respecte les règles élémentaires du droit relatif à mes pratiques.
- Je protège ma personne et mes données.

Sources : Okapi 876, 15 septembre 2009 + Mon quotidien Spécial Internet 2010

Site www.internetsanscrainte.fr